

# Catastrophe d'AZF : le procès en appel s'ouvre dans un contexte plus apaisé

En 2009, le tribunal correctionnel avait relaxé l'entreprise Grande Paroisse et son directeur

Toulouse  
Correspondant

Jean-Luc Forget, qui défend les anciens ouvriers de l'usine AZF réunis dans l'association « Mémoire et solidarité », a déjà prévenu lors du dernier conseil municipal de Toulouse. « Il ne faut pas trop demander à la justice [lors du procès en appel qui s'ouvre jeudi 3 novembre] », a lancé l'avocat toulousain, élu d'opposition (MoDem), le 23 septembre.

Il a été rejoint par René Bouscatel, autre élu d'opposition et avocat de profession. « Il ne faut pas laisser croire qu'une sanction pénale est nécessaire », a plaidé le président du Stade toulousain.

Pour autant, le maire PS de la ville a maintenu sa décision de se constituer partie civile. « Nous voulons être aux côtés du ministère public pour participer à la recherche de la vérité sur cette catastrophe qui a meurtri la ville de Toulouse et ses habitants », déclare Pierre Cohen, dans un communiqué.

Ces déclarations préalables situent l'enjeu politique local du nouveau procès-fleuve qui s'ouvre jeudi 3 novembre dans une ville profondément divisée sur les causes de l'explosion qui a ravagé une partie de la commune il y a dix ans, le 21 septembre 2001. La catastrophe, qui a fait 31 morts et des milliers de blessés, a sinistré 27 000 logements et de nombreux bâtiments publics. Le premier procès, qui s'est déroulé en 2009, s'était soldé par une relaxe des prévenus au bénéfice du doute.

Aujourd'hui, les tensions semblent un peu moins vives entre les riverains, qui ont dénoncé une

« usine poubelle », et les anciens salariés, qui font bloc derrière leur directeur Serge Biechlin et l'entreprise Grande Paroisse, seuls prévenus. Contrairement à ce qui s'est produit lors du premier procès, aucune manifestation d'envergure

**Aujourd'hui, les tensions semblent moins vives entre les riverains et les anciens salariés, qui font bloc derrière leur directeur**

re n'est annoncée aux abords de l'île du Ramier, dans la grande salle municipale Jean-Mermoz qui fera à nouveau office de salle d'audience pendant quatre mois.

La cohabitation des parties civiles lors du premier procès avait permis un début de rapprochement entre les victimes du drame, unies dans la douleur mais désunies sur ses causes. Pour Toulouse et les Toulousains, qui ont à jamais gravé dans leur mémoire ce qu'ils faisaient le 21 septembre 2001 à 10 h 17, ce procès est aussi une catharsis.

Toutes les associations constituées au lendemain de l'explosion n'ont cependant pas désarmé. Le collectif « Plus jamais ça » va une nouvelle fois réclamer la présence à l'audience du groupe Total et de son PDG de l'époque, Thierry Desmarests. « Ce n'est pas en renonçant à une sanction justifiée à l'encontre d'entreprises et de leurs dirigeants, non respectueux de la sécurité de leurs salariés et des riverains, que le tribunal rendra service

à la société », proclame l'association dans un communiqué.

La citation directe qu'elle a déposée sera le premier temps fort de ce nouveau procès en appel. En première instance, le tribunal avait finalement décidé de la rejeter, mais en contraignant l'ancien PDG et son avocat, M<sup>e</sup> Jean Veil, à venir s'exprimer à l'audience.

La confrontation annoncée en décembre entre Jean-Louis Bruguère, ancien juge antiterroriste, le commissaire Roger Marion, qui dirigeait la police antiterroriste, et l'ancien directeur des Renseignements généraux Yves Bertrand sera assurément un autre « clou » dans la nouvelle bataille d'experts qui s'annonce.

Elle devrait permettre de revenir sur les hypothèses d'un « acte volontaire », qui persistent à s'opposer à la thèse d'un accident chimique, dû au mélange malencontreux de deux produits incom-

patibles et retenue par l'accusation. L'hypothèse d'un acte criminel a toujours de nombreux supporters. Elle avait traversé tous les esprits lors de l'explosion survenue dix jours après le 11-Septembre. Elle a persisté dans l'ambiance tendue de pré-campagne électorale entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, qui s'étaient à l'époque précipités sur les lieux de l'explosion.

Comme en 2009, toutes les hypothèses seront envisagées à l'audience. Des militants qui s'opposent haut et fort à la thèse de l'accident chimique, notamment sur Internet, seront auditionnés. Au total, 180 témoins et une trentaine d'experts seront entendus à la barre. Le procès sera intégralement filmé, malgré l'opposition de principe du parquet. Mais les bandes ne seront pas visibles avant quarante ans, sauf dérogation exceptionnelle. ■

STÉPHANE THEPOT

Justice

## Une juge de Bayonne reconnaît l'homoparentalité d'un couple pacsé

Une juge de Bayonne a accordé le 26 octobre à une femme pacsée l'autorité parentale conjointe sur les jumelles de sa compagne, une décision qui reconnaît l'homoparentalité, a estimé leur avocate, M<sup>e</sup> Colette Capdevielle. Le jugement ne sera définitif que si le parquet ne fait pas appel dans un délai d'un mois. La juge aux affaires familiales a estimé « qu'il est de l'intérêt des deux mineures que les deux adultes présents au foyer partagent cette autorité parentale, et que celle-ci étant exercée déjà de fait conjointement, cette situation soit juridiquement consacrée ».

Le code civil prévoit la possibilité d'une délégation d'autorité parentale « lorsque les circonstances l'exigent ». La Cour de cassation avait rejeté le 8 juillet 2010 la demande d'un couple de femmes pacsées, estimant que les circonstances particulières faisaient défaut. A Bayonne, la juge n'a pas mentionné de « circonstances particulières ». « Elle a considéré que les circonstances exigées par la loi étaient réunies sous forme de l'union et de la stabilité de ce couple, de l'affection portée aux enfants et des réalités de la vie quotidienne », s'est félicitée l'avocate. - (AFP) ■

## Non-lieu pour deux policiers soupçonnés de vol

Deux policiers soupçonnés de vol après avoir été piégés en décembre 2009 par une caméra de surveillance dans une boutique de téléphonie à Paris ont bénéficié mercredi 2 novembre d'un non-lieu. Ils avaient expliqué avoir mis de l'argent dans un sac pour le remettre au gérant de la boutique. Les témoins ayant fluctué dans leurs dépositions, le juge d'instruction a estimé que les charges n'étaient pas suffisantes. - (AFP)

## Charles Pieri condamné à un an de prison

L'ancien dirigeant nationaliste corse Charles Pieri a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris, mercredi 2 novembre, à un an de prison pour port d'armes. Il finissait d'accomplir une peine de huit ans et devrait être libéré en février 2012. Il pourra sans doute purger cette nouvelle peine sous bracelet électronique. Le parquet, qui avait réclamé quatre ans de prison assortis d'un mandat de dépôt, n'a pas été suivi. - (AFP)

## Stella Bisseuil, l'avocate « électron libre » du procès

Portrait

Toulouse  
Correspondant

Elle va une nouvelle fois faire face à Daniel Soulez-Larivière, le célèbre et talentueux avocat de la défense, qui représente Total. Stella Bisseuil, 54 ans, ne fait pas partie des « ténors », pour reprendre un cliché un peu éculé des chroniqueurs judiciaires. Elle n'est qu'une avocate parmi la quarantaine de robes noires inscrites à ce procès fleuve. Mais en première instance, elle est clairement sortie du lot parmi la trentaine de ses confrères qui défendaient près de 3 000 parties civiles.

Contrairement à la plupart des stars du barreau, Stella Bisseuil ne s'est pas contentée de venir plaider lors des derniers jours du procès. Elle était présente durant les quatre mois de l'audience, démontrant toute sa pugnacité et sa connaissance du dossier. L'avocate prévoit une nouvelle fois d'assister activement à toutes les séances, mêmes les plus techniques.

C'est encore elle qui a révélé en février le rapport commandé par Total à Jean-Louis Bruguère, dénonçant une « pseudo-expertise » dilatoire comme un nouvel écran de fumée orchestré par le groupe pétrolier. Mais c'est l'un de ses confrères qui a cité l'ancien juge antiterroriste comme témoin. « Il a été plus rapide que moi », regrette l'avocate, qui travaille seule avec une secrétaire dans un cabinet éloigné du palais de justice de Toulouse. Elle se définit comme « un électron libre » qui mène sa carrière « en cavalier seul ».

Stella Bisseuil a posé sa plaque à Toulouse en 1987. Avant de prêter serment, elle a été institutrice. Son grand-père était le fondateur

du groupe de travaux publics homonyme. « Mais je ne l'ai pas connu et l'entreprise a été vendue bien avant ma naissance », raconte l'avocate, qui n'a rien d'une héritière. Dès l'instruction en 2001, elle s'est investie dans le dossier de la catastrophe AZF. Le barreau de Toulouse préconisait plutôt des règlements à l'amiable avec le groupe Total pour les victimes. C'est ce qui explique l'absence de la plupart des grand pénalistes du barreau toulousain au procès.

### Avec les familles endeuillées

Comme d'autres de ses consœurs toulousaines présentes au procès, elle a ouvert un cabinet annexe dans un quartier périphérique, sinistré par l'explosion. L'avocate représentait plus de 300 clients lors du premier procès, dont la moitié issue du quartier HLM de Bagatelle.

Stella Bisseuil s'est surtout fait reconnaître comme conseil de l'Association des familles endeuillées, l'une des associations de victimes qui se sont portées partie civile. Elle regroupe 20 familles parmi les 31 morts officiellement reconnus. L'association est d'autant plus respectée qu'elle s'est tenue à l'écart des joutes politiques locales que d'autres ont cru bon mener.

Un lien très fort s'est noué avec le président de l'association, un enseignant retraité qui a perdu un fils dans l'usine. « Avec son cœur, (...) sa disponibilité, elle m'a sans doute évité de sombrer dans la détresse morale. L'association que je préside lui doit beaucoup, bien au-delà de ce que l'on peut raisonnablement espérer d'un professionnel », écrit Gérard Ratier dans un livre qu'il a consacré à l'affaire AZF et au premier procès. ■

S. TH.

paris  
milan  
mexico

« Les jeunes stylistes mexicains ont des choses à dire. on les reçoit cinq sur cinq. »  
\_ magazine nylon

MEXICO  
today  
mexicotoday.org/fr

mexico